

## LA PERI – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH

### DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS

Le **planning d'animation** sera disponible sur le portail et sur le site internet dès lors qu'il sera établi par l'équipe d'animation.

Les **demandes d'inscriptions** sont à faire **EXCLUSIVEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLE** lors des **périodes de réservations** qui se déroulent en plusieurs phases et distinguent Montmeyrannais et Extérieurs.

**Si vous n'avez pas accès aux réservations sur ces dates**, c'est que l'enfant n'est pas préinscrit à l'activité. Il faut en faire la demande préalable par mail.

Les ouvertures des périodes d'inscriptions ALSH (accueil de loisirs sans hébergements) se feront en **TROIS PHASES DE PRIORITES DISTINCTES.**

**Les demandes, seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.**

**Une fois validées, toutes les demandes revues à la baisse ou annulées seront facturées sur la base de la réservation initiale.**

**PHASE 1 :** Au minimum 4 semaines avant le premier jour de l'ALSH

**Une semaine réservée aux Montmeyrannais pour LES SEMAINES COMPLETES où de 4 JOURS**

**PHASE 2 :** Au minimum 3 semaines avant le premier jour de l'ALSH

**Une semaine réservée aux Extérieurs pour LES SEMAINES COMPLETES où de 4 JOURS**

(Une semaine avec un jour férié ou un pont est considérée comme complète).

Une réponse sera apportée le lundi suivant pour les montmeyrannais, le vendredi pour les extérieurs.

**ATTENTION, pour les demandes de 4 jours, il faut réserver [la semaine complète](#) sur le portail ET [envoyer un mail](#) précisant les 4 jours.**

**PHASE 3 :** Au minimum 2 semaines avant. Pour les **DEMANDES DE 3 jours ou moins PAR SEMAINE.**

Une réponse sera apportée aux Montmeyrannais le vendredi suivant, et aux extérieurs à partir du lundi suivant. Priorité donnée aux familles demandant le plus de jours.

**TOUTES LES DEMANDES SUIVANTES** seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles, priorité aux Montmeyrannais.

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - LA PERI - 2025-2026

### Périodes d'ouvertures des inscriptions

**PHASE 1** = Demandes de SEMAINE COMPLETE où de 4 JOURS par semaine pour les Montmeyrannais (pour 4 jours, préciser avec un mail)

**PHASE 2** = Demandes de SEMAINE COMPLETE où de 4 JOURS par semaine pour les Extérieurs (pour 4 jours, préciser avec un mail)

**PHASE 3** = Demandes de 3 jours ou moins pour tous

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles. Priorité donnée aux Montmeyrannais

#### AUTOMNE 2025

du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre

Phase 1 : du lundi 22 au vendredi 26 septembre

Phase 2 : du lundi 29 septembre au vendredi 03 octobre

Phase 3 : à partir du vendredi 03 octobre

#### HIVER 2026

du lundi 9 février au vendredi 20 février

Phase 1 : du lundi 12 au vendredi 16 janvier

Phase 2 : du lundi 19 au vendredi 23 janvier

Phase 3 : à partir du vendredi 23 janvier

#### PRINTEMPS 2026

du mardi 7 avril au vendredi 17 avril (Fermé le lundi 06 avril)

Phase 1 : du lundi 9 au vendredi 13 mars

Phase 2 : du lundi 16 au vendredi 20 mars

Phase 3 : à partir du vendredi 20 mars

#### ÉTÉ 2026

du lundi 06 au vendredi 31 juillet (fermé lundi 13 et mardi 14 juillet)

du lundi 24 au vendredi 28 août

Fermeture annuelle du service du 01 au 23 août

Phase 1 : du lundi 04 au vendredi 29 mai

Phase 2 : du lundi 01 juin au vendredi 12 juin

Phase 3 : à partir du vendredi 12 juin

Attention, pour les semaines complètes (ou 4 jours), toute modification ou annulation sera facturée si elle intervient après le 01 juin pour les réservations de juillet et après le 01 juillet pour les réservations d'août

#### FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Capacité d'accueil : 50 places maximum réparties sur trois groupes : Petits, Moyens et Grands

Inscription en journée seulement

Horaires des accueils du centre : tous les jours de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h15

Tarifs en fonction du quotient familial et du lieu de résidence

Tarif de -10% pour les semaines complètes

Repas fournis par un traiteur, compris dans le prix journée

Collation du matin, goûter et sorties compris dans le prix

**DOCUMENTS OBLIGATOIRE A TELEVERSER DANS L'ONGLET 'DOCUMENTS' SUR LE PORTAL FAMILLE**

N° d'allocataire caf/msa et quotient familial à jour. Sans Attestation de coefficient familial la tarification la plus haute s'applique

Attestation d'assurance RC et individuelle accidents de l'année scolaire en cours

Bons Vacances pour les ayants droits - Pensez à téléverser l'attestation dans 'Documents' - A fournir avant la fin du séjour